



Conseil des Parents d'Elèves du Collège Le Parc  
137, route de Bondy  
93600 AULNAY SOUS BOIS

Monsieur BARTOLONE  
Président du Conseil Général  
Hôtel du Département

93006 BOBIGNY CEDEX

Objet : Restructuration du Collège Le Parc  
RECOMMANDÉ AVEC A.R.

Aulnay-sous-bois, le 14 avril 2010

Monsieur le Président,

Le Conseil des Parents d'Elèves du Collège Le Parc d'Aulnay-sous-Bois souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement difficile du service de restauration de l'établissement qui a vu le nombre d'inscrits croître de façon importante pour atteindre un taux de 53% à la rentrée 2009-2010, largement au-delà des objectifs du Conseil Général. L'état des lieux est tel que la direction du collège, afin de limiter le risque sanitaire sans pour autant le réduire à 0, a été contrainte de prendre la décision de ne pas accepter plus de 500 demi-pensionnaires à la rentrée prochaine (le strict respect des normes d'hygiène et de sécurité impliquant, d'après vos services, une limitation à 350).

Suite à la rencontre du 30 mars 2010 avec les représentants du Conseil Général, nous avons bien noté :

- la volonté politique du Département d'accueillir tous les élèves qui souhaiteraient déjeuner au collège,
- son refus de plafonner à 500 le nombre de demi-pensionnaires,
- son souhait de mettre tout en place pour que tous les collégiens du Collège Le Parc aient la possibilité de s'inscrire et d'être acceptés à la restauration.

Néanmoins, nous avons malheureusement noté également qu'aucune proposition, en dehors de la fourniture d'armoires froides et d'une table réfrigérée, n'a été faite pour mettre en accord les choix politiques ci-dessus et la réalité du terrain. Avec un prévisionnel de 560 élèves inscrits à la cantine la rentrée prochaine, il est indispensable que soit mis en place un plan d'urgence visant à augmenter la capacité d'accueil du collège à court terme (rentrée 2010) et à long terme.

La situation aujourd'hui ne permet pas de se contenter de vagues promesses ni d'espérer une brutale chute du nombre d'élèves au Collège Le Parc, bien au contraire, compte tenu des effectifs des écoles élémentaires et maternelles et de la multiplication des projets immobiliers sur le secteur Sud de la ville.

Le Conseil des Parents d'Elèves du Collège Le Parc d'Aulnay-sous-Bois exige donc que lui soit transmis

- le compte-rendu officiel de l'Audit réalisé en Décembre 2009 et les solutions proposées
- un calendrier des travaux de mise en conformité de la cuisine, pour l'accueil de 560 demi-pensionnaires et plus
- le plan pluriannuel d'investissement où figure la construction du 7<sup>ème</sup> collège et la rénovation lourde du Collège Le Parc, ainsi que l'échéancier de leur réalisation.

Espérant ne pas avoir à mettre en place des actions plus offensives sans réponse concrète de votre part, nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer et comptons sur votre diligence pour une prise de décision rapide.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil Local,

Copies : M. HANOTIN, vice président chargé de l'éducation

M. PONCET, principal du Collège Le Parc

M. CHAUSSAT, conseiller général du Canton Sud d'Aulnay sous bois

M. SEGURA, maire d'Aulnay sous bois

Mme KEBLI, conseillère municipale chargée du Second degré